

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

-----

**2014 DU 1130** Études urbaines et techniques sur le secteur Saint Blaise (20<sup>ème</sup>) - Marché de prestations intellectuelles - Attribution.

**M. Jacques BAUDRIER et M<sup>me</sup> Colombe BROSEL, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DU 353 en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 et les pièces de marchés jointes, par lequel M. le Maire de Paris, propose d'approuver le lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques pour la phase 2 du secteur GPRU Saint-Blaise (20<sup>ème</sup> arrondissement) ;

Vu le règlement de la consultation modifié annexé au présent projet de délibération ;

Vu l'offre du groupement conjoint composé de la SARL BRS ARCHITECTES INGENIEURS (mandataire), l'EURL Céline ORSINGHER PAYSAGISTE DPLG PLASTICIENNE DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL, la SAS SCOPING dont l'acte d'engagement et ses annexes sont annexés au présent projet de délibération ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris en date du 28 octobre 2014 relative au marché d'études n°2014V36004410 ;

Vu le projet en délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée de signer le marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques, après relance de l'appel d'offres ouvert et modification des pièces du marché pour la phase 2 du secteur GPRU Saint-Blaise, 20<sup>ème</sup> arrondissement et attribué par la commission d'appel d'offres du 28 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 6 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission, et M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la rédaction du nouveau règlement de la consultation ci-annexé, les autres pièces de marché demeurant inchangées.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le marché d'étude n°2014V36004410, attribué par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris au groupement conjoint composé de la SARL BRS ARCHITECTES INGENIEURS (mandataire), l'EURL Céline ORSINGHER PAYSAGISTE DPLG PLASTICIENNE DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL, la SAS SCOPING pour un montant forfaitaire de 164 200,00 € HT avec un maximum de 15 000,00 € HT pour la partie à prix unitaires de la tranche ferme et sans minimum, ni maximum pour les tranches conditionnelles sous réserve de financement, et dont l'acte d'engagement accompagné de ses annexes figurent en annexe.

Elle est autorisée à procéder à sa mise au point éventuelle, dans les conditions et limites fixées par le Code des marchés publics.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Mairie de Paris de 2014 et suivants; article 232 ; fonction 824.